

L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre : l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980

Autor(en): **Dallera, Corinne / Malatesta, Dominique / Togni, Carola**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit = Revue suisse de travail social**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 23

PDF erstellt am: **17.07.2020**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-832426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Corinne Dallera, Dominique Malatesta et Carola Togni

L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre. L'exemple des centres de loisirs lausannois 1960–1980

Résumé

L'ouverture de centres de loisirs dans les années 1960 à Lausanne a rapidement conduit à un débat sur la mise en œuvre d'une formation en animation. En choisissant la perspective de genre comme outil d'analyse d'une forme d'intervention sociale en cours de professionnalisation, nous pouvons mettre au jour et questionner autrement les enjeux autour de l'émergence d'une profession du travail social. Elle permet en effet de complexifier l'analyse de la tension historique qui caractérise le rôle du travail social entre contrôle social et émancipation. Nous montrons que la période étudiée, du début des années 1960 à la fin des années 1970, marque un tournant clé dans l'institutionnalisation et la professionnalisation des centres, qui est caractérisé par la division sexuée du travail et la délégation des activités de care, et ceci dans un contexte de forte mobilisation sociale.

Cette contribution vise à mettre en lumière les enjeux majeurs qui ont marqué une période significative de l'institutionnalisation et de la professionnalisation de l'encadrement du temps libre des classes populaires¹. À travers l'étude de la genèse des centres de loisirs lausannois sous le regard du genre, nous avons pu relever les modalités du processus de mise en place d'une nouvelle intervention sociale et en discuter les conséquences pour les personnes engagées et le public concerné. Nous montrerons que la perspective de genre, à savoir une analyse des rapports sociaux inégalitaires entre les sexes², permet d'amener un nouveau regard sur le projet social et politique qui se construit autour des centres de loisirs, contribuant à mettre en évidence le rôle des politiques sociales dans la reproduction des inégalités (Lewis 1993; Studer 2014; Togni 2015).

Notre propos s'appuie sur l'analyse des sources écrites (procès-verbaux, rapports d'activités, dépliants, brochures, correspondance, etc.) en provenance de diverses archives, notamment des centres de loisirs,

des archives de la Fédération lausannoise des centres de loisir lausannois (FLCL), de la Ville de Lausanne (AVL), des Archives cantonales vaudoises (ACV), ainsi que de l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier (AEHMO). Nous avons également mené des entretiens avec des personnes impliquées à l'époque: membres de comité et animateurs ou animatrices.

Dans une première partie, nous présentons des éléments contextuels de l'histoire des centres de loisirs lausannois³. Si ces structures ne représentent aujourd'hui qu'une des formes que peut prendre l'animation socioculturelle, elles incarnent les premières expressions d'investissement public vis-à-vis du temps libre et de la vie culturelle des classes populaires en Suisse romande. C'est également au sein de ces centres que sont engagées celles et ceux qui vont être désigné·e·s comme les premiers et premières professionnel·le·s de l'animation, soit les animateurs et animatrices socioculturelles.

Une deuxième partie est consacrée à l'analyse du processus de professionnalisation des centres de loisirs. Nous allons d'une part nous intéresser aux stratégies collectives mises en place par les salarié·e·s des centres en vue de présenter leur travail «*comme une profession, c'est-à-dire noble, prestigieuse et désintéressée*» (Dubar et al. 2011) et, d'autre part, à l'agenda de l'État qui contribue et influence cette professionnalisation en exigeant la mise en place de formations et de cadres contraignants (Demazière 2008). Nous verrons que malgré les divergences entre les acteurs en présence, un consensus émerge autour d'une construction sexuée de cette nouvelle profession et d'un renforcement de la division sexuée du travail au sein des centres. L'approche historique permet de mettre en évidence comment cette division se conjugue différemment selon le temps et l'espace (les activités désignées comme masculines ou féminines ne sont pas toujours les mêmes), tout en organisant un rapport hiérarchique entre les sexes («*un travail d'homme < vaut > plus qu'un travail de femme*») (Kergoat 2000). Cette hiérarchisation s'appuie essentiellement sur une répartition des responsabilités selon les publics et les activités.

Dans une troisième partie, nous analyserons ainsi autant la catégorisation des publics que les types d'activités proposées. Pendant la période étudiée, les rapports sociaux de sexe sont rarement thématiques au sein des centres de loisirs. Les initiatives et les discours tournent souvent autour de la prise en charge des garçons, des jeunes hommes. Même si les filles ne sont pas pour autant absentes de ces lieux, l'utilisation dominante du masculin universel dans les documents produits par les centres (rapports

d'activités, programmes) rend difficile l'appréciation de la participation des femmes et des filles. Lorsqu'elle apparaît, c'est donc plutôt en creux, en mode caché.

Enfin, dans une dernière partie, nous allons approfondir nos analyses autour des implications du processus d'institutionnalisation et de professionnalisation des centres du point de vue du genre. En particulier, nous analyserons le consensus autour des missions attribuées aux professionnel·le·s et de la reconnaissance d'un *mandat* – un territoire d'intervention devant permettre d'acquérir une légitimité professionnelle (Hughes 1996) –, consensus qui a pour conséquence l'exclusion du travail de *care* du domaine de l'animation professionnelle, pour reléguer ce « sale boulot », comme le disait Hughes toujours, à des femmes occupant des places définies comme moins prestigieuses, quelles que soient leurs formations et leurs statuts (bénévoles ou salariées notamment).

Quelques éléments contextuels de l'histoire des centres de loisirs lausannois

Lausanne est l'une des premières villes de Suisse, avec Genève et Zurich, à voir la création de centres de loisirs à partir des années 1950 et surtout 1960–1970. Durant cette période, cette ville connaît un accroissement démographique important: soit une augmentation de presque un tiers de sa population résidente. Deux tiers de cette augmentation sont dus à une hausse de la population de nationalité étrangère, dont presque la moitié sont des femmes. Les quartiers populaires existants se densifient et de nouveaux quartiers sont construits en périphérie qui ont pour vocation d'accueillir des familles au revenu modeste. C'est principalement dans ces quartiers populaires que sont créés les premiers centres.

Les dix centres existants à la fin des années 1960 sont gérés par trois organisations issues de trois courants de l'« éducation populaire »⁴: chrétienne évangélique (Unions chrétiennes de jeunes gens du canton de Vaud, UCJG), libérale philanthropique (Centre vaudois d'aide à la jeunesse⁵, CVAJ) et syndicale (Union syndicale de Lausanne, USL). Au cours des années 1970 et 1980, d'autres centres sont ouverts à l'initiative d'habitant·e·s (comme dans le quartier des Boveresses) ou de la Ville elle-même (quartier de la Bourdonnette). Quelles que soient leurs divergences idéologiques, les protagonistes les plus impliqués dans la création des centres de loisirs partagent au cours des années 1960 des préoccupations analogues, notamment celle d'encadrer le temps libre des garçons et des jeunes hommes des classes populaires, considérés comme un groupe à risque de déviance, dans le but affiché de prévenir la « délinquance

juvénile». Si la construction de cette problématique sociale portée par des représentant·e·s des classes bourgeoises soucieux d'imposer aux classes populaires leur morale afin d'éviter toute transgression à l'ordre établi date au moins du début du 20^e siècle (Droux/Ruchat 2007), la «panique morale» autour des jeunes des classes populaires connaît un renouveau au cours des années 1950 et 1960 (Mucchielli 2006).

À Lausanne, cette inquiétude est exprimée autant par des représentant·e·s des pouvoirs publics, que par des militant·e·s, des bénévoles, ainsi que les premiers et premières salarié·e·s des centres de loisirs. L'objectif de normalisation et de contrôle des enfants et des jeunes des classes populaires est donc porté par un large front avant les années 1970. Toutefois, des visées d'émancipation et de participation sont également perceptibles. Elles se traduisent par le développement d'activités d'éducation populaire à l'intention d'un public plus large et notamment à l'intention des adultes dans une perspective de démocratisation de l'accès aux loisirs et à la culture. Les centres des années 1960 se caractérisent également par un important investissement bénévole et un début de salarisation (17 postes salariés pour les 10 centres en 1969).

À la fin des années 1960, une intervention financière plus importante de la Municipalité⁶, à majorité de droite (radicale)⁷ et qui contribue au financement des centres depuis la première moitié des années 1960, permet une augmentation du nombre de salarié·e·s. Souhaitant que les centres soient gérés par du personnel formé, la Municipalité soutient également la mise en place d'une formation spécifique en animation en 1967. En même temps, cet investissement s'accompagne d'un contrôle de sa part sur les activités des centres de loisirs, accusés d'être trop politisés, trop concentrés sur un cercle restreint d'usagers et pas suffisamment à l'écoute des besoins des habitant·e·s du quartier. Ce sont notamment les critiques qui émergent du rapport d'un groupe de travail⁸ mandaté par la Municipalité et connu sous le titre de «Rapport Martin». En suivant les recommandations de ce rapport, les autorités exigent des centres la création d'associations de quartiers, chargées de gérer les structures et leur personnel, ainsi que d'une organisation faîtière, la Fédération lausannoise des centres de loisirs (1971), responsable de coordonner les activités des centres et répartir les subventions communales entre les centres. Toute propagande politique dans les centres est interdite, même si ces derniers ne semblent pas par ailleurs particulièrement actifs dans l'organisation d'événements ou de prises de position politiques. Les mobilisations politiques de la fin des années 1960 et début des années 1970 (Batou 2009), qu'il s'agisse des luttes

étudiantes, syndicales ou féministes, ne semblent pas affecter directement leurs activités. Si des animateurs et des animatrices, ainsi que des bénévoles, sont actifs et actives dans des mouvements tels le Comité Action Cinéma⁹, les centres de loisirs restent le plus souvent à la marge de ces manifestations. Il suffit toutefois d'un débat sur l'armée et de trois expositions portant sur la Chine communiste, sur le coup d'État militaire au Chili en 1973 et sur la répression subie par les syndicats au Portugal, organisées par des groupes d'extrême gauche dans des locaux de centres, pour inquiéter et faire réagir les autorités, dans le sens de l'interdiction de tels accueils.

Dès la fin des années 1960 et tout au long des années 1970, les rapports entre les autorités et les animateurs et animatrices sont souvent tendus et marqués par un certain nombre de conflits. Nous verrons que s'il y a conflit, des consensus émergent également, qui vont participer à redéfinir le rôle des centres et contribuer à la constitution d'un groupe professionnel au masculin.

La construction d'un groupe professionnel au masculin

Si les sources étudiées ne mentionnent aucune femme parmi les personnes à l'origine des premiers centres ouverts dans les années 1950 et 1960, elles attestent toutefois qu'elles sont bien présentes en tant que bénévoles, ainsi que parmi les premières personnes salariées et employées par les centres. De plus, au début des années 1960, dans les centres des UCJG, dont les rapports d'activités ont été conservés, l'animateur et l'animatrice responsables travaillent avec tous les groupes d'âge et dans tous les clubs (d'enfants, d'adolescent.e.s, de jeunes). Une citation extraite du rapport de 1962 d'un club d'enfants montre toutefois que les « rôles » attendus de l'un et de l'autre ne sont pas les mêmes : « *Quelques enfants très difficiles bien entendu et il faudrait des moniteurs garçons pour en venir à bout* »¹⁰. La présence masculine de moniteurs est ainsi considérée comme nécessaire afin de contrôler et d'encadrer les jeunes considérés comme « difficiles », postulat qui traduit le fait que l'autorité et la maîtrise physique sont des compétences bel et bien attribuées aux hommes. Au niveau des postes fixes de responsable des activités d'animation, une certaine interchangeabilité entre l'animateur et l'animatrice semble exister au début des années 1960, ce qui ne sera plus le cas au début des années 1970. En effet, si le nombre d'animateurs engagés dans la deuxième moitié des années 1960 augmente au sein des centres de loisirs gérés par les UCJG, il n'y aura tout au long de cette période qu'une seule animatrice. Cette augmentation du nombre de postes s'accompagne d'une recomposition de la division sexuée du travail

entre les animateurs et l'animatrice. Cette dernière verra ainsi son champ d'intervention se restreindre aux clubs d'enfants. Les engagements sont ainsi de façon croissante guidés en fonction de tâches considérées comme féminines ou masculines. Ainsi, lorsque dans un centre il faut engager une personne pour s'occuper des adolescent·e·s, on va chercher un homme, alors que dans un autre centre dirigé par un animateur, on engage une femme les mercredis après-midi pour s'occuper des enfants. Cette différenciation des tâches va être mobilisée pour justifier une différenciation du statut professionnel et du salaire. Interpellé par une députée communiste (Parti ouvrier populaire) à propos de la différence salariale prévue entre les responsables des centres gérés par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, subventionnés par les pouvoirs publics, lors d'une séance du Conseil communal en 1962, le Municipal libéral en charge des écoles la justifie en ces termes:

Le [CVAJ] a prévu d'engager un animateur professionnel qui partagerait son temps entre Montelly et Bellevaux pour s'occuper des adolescents. L'éducatrice, qui travaille à mi-temps, est déjà en fonction au Centre de délassement et de culture de Bellevaux, où elle s'occupe des enfants en âge scolaire pendant les mercredis et les samedis après-midi et, quelquefois, les autres jours en fin d'après-midi. On ne peut donc dire qu'il y ait égalité de travail entre celui de l'animateur et celui de l'éducatrice. Les responsabilités ne sont pas les mêmes non plus¹.

La désignation des professionnel·le·s engagé·e·s dans le centre est à ce titre intéressante.

Les hommes, dès qu'ils sont salariés par un centre, deviennent automatiquement des animateurs, indépendamment de leur formation. La désignation des salariées est plus variée: lorsqu'on en parle, elles sont également qualifiées de monitrices, d'éducatrices, ou de jardinières d'enfants. Avant même qu'une formation spécifique en animation ne soit mise en place à Lausanne, le statut d'animateur est ainsi attribué aux hommes salariés, qui développent les activités à l'intention des jeunes, alors que le travail de prise en charge des enfants attribué aux femmes est considéré comme ne relevant pas (ou moins) du « projet animation ».

Cette constitution d'un groupe professionnel au masculin va se confirmer alors que le processus de professionnalisation se poursuit en 1967 avec la mise en place d'une formation en animation au sein de l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP) et la signature d'une Convention

collective de travail (CCT) entre le Syndicat des services publics et la Fédération vaudoise des centres de loisirs (FVCL) qui représente les employeurs.

Lors de l'ouverture de l'école d'animation en septembre 1967, la première volée est composée presque exclusivement d'hommes (15 sur 16). Une absence de femmes qui n'est jamais questionnée par les acteurs en présence, alors même que la formation s'insère dans une école d'études sociales qui compte un nombre important d'étudiantes.

La mise en place de cette formation en animation a rapidement déclenché un conflit entre les animateurs en formation, affiliés au Syndicat des services publics, et la direction de l'école. Ces animateurs syndiqués, presque uniquement des hommes¹², critiquent la formation et tentent (sans succès) de mettre en place une formation autonome. Les divergences portent notamment sur deux points.

Premièrement, la Direction de l'école, les employeurs et le groupe de travail nommé par la Municipalité soutiennent la nécessité d'engager du personnel préalablement formé et diplômé. D'où leur choix d'une formation de base sur plusieurs années et l'option d'une CCT qui différencie la rémunération entre diplômés et non diplômés: «*Nous pensons que les animateurs formés et ceux qui ne le sont pas ou qui sont en cours de formation ne peuvent faire réellement le même travail (sinon pourquoi une formation serait-elle nécessaire?)*»¹³. Les animateurs syndiqués, n'ayant souvent pas suivi de formation dans une école sociale reconnue, vont au contraire revendiquer une reconnaissance de l'expérience professionnelle suite à un accès direct au métier et la mise en place d'une formation continue tout au long de l'activité professionnelle. Cette revendication ouvre à des hommes, non formés dans une école de travail social, l'accès à un domaine professionnel occupé par des femmes déjà formées (notamment comme éducatrices), tout en justifiant des salaires équivalents, voire supérieurs à ceux des diplômées.

Un deuxième point de désaccord concerne l'inscription de la formation dans le cadre d'une école de travail social. En 1968, une lettre des animateurs syndiqués du Syndicat des services publics adressée à la Commission des études de l'EESP conclut après une série de critiques:

«*La formation d'animateur telle qu'elle est enseignée à l'École d'études sociales et pédagogiques (en particulier dans les méthodes pédagogiques) est insuffisamment différenciée de la formation d'éducateurs spécialisés et d'assistants sociaux*»¹⁴.

Il s'agit bien pour les animateurs de se différencier des autres métiers historiques du travail social et de s'ouvrir un domaine de compétences spécifique, qu'ils définissent en mobilisant la référence à «l'éducation permanente» :

*L'animateur est un promoteur d'activités culturelles, d'acquisition, d'expression et de détente. Son champ de travail s'inscrit dans l'optique de la formation permanente. Il doit donner à chacun, quel que soit son âge et son niveau social, le désir et la possibilité d'accéder à une meilleure connaissance du monde dans lequel nous vivons*¹⁵.

Les animateurs souhaitent délimiter leur champ d'intervention en se distanciant des autres professions – féminines – du social. Ils sont des «promoteurs», des «organisateurs», ils affirment par ailleurs que les centres de loisirs doivent s'adresser à un large public afin de rompre avec l'opinion les assimilant à des «centres de récupération pour jeunes en danger moral»¹⁶.

Le «Rapport Martin» considère que la proposition des animateurs d'une formation tout au long de la carrière est «utopiste» et que seule l'EESP dispose de la reconnaissance d'utilité publique nécessaire pour dispenser une formation en cours d'emploi limitée à trois ans, une analyse que la Municipalité entérine en 1976¹⁷. Mais le Rapport Martin se rapproche de la position des animateurs quant à la définition de leur mandat, en leur attribuant prioritairement un rôle de «promoteur, d'inspirateur des activités», d'«organisateurs imaginatifs», de «modérateurs»¹⁸. Par ailleurs, un autre consensus entre le groupe des animateurs et les autorités porte sur la nécessité de ne plus cibler les activités des centres autour des enfants et adolescents, mais d'impulser et d'organiser des activités de détente, sportives et/ou culturelles, dans un programme d'éducation permanente à l'intention de l'ensemble de la population du quartier.

Le public: des enfants, des «gars» et «leurs copines»

Malgré le discours consensuel du début des années 1970 sur la nécessité d'ouvrir les centres de loisirs à un public plus large et notamment adulte, les activités de ceux-ci restent tournées essentiellement en direction de deux catégories: les enfants et les jeunes de sexe masculin.

En raison d'un manque important de structures de garde, le public prioritaire des centres de loisirs sont bien les enfants, filles et garçons, public pour lequel des activités ont été développées dès leur ouverture et qui demeurent encore aujourd'hui significatives. Ainsi, certains centres

naissent de l'initiative d'habitant·e·s, essentiellement des mères, en vue de mettre en place des structures de garde et de socialisation pour les enfants. L'augmentation du taux d'activité des femmes à partir de la fin des années 1960 va par ailleurs faire accroître les besoins d'accueil extrafamilial, comme en témoignent diverses interpellations au Conseil communal dès la fin des années 1960¹⁹. Le rapport de Busset et al. (1992, p. 97) souligne que les activités pré- ou parascolaires proposées par les centres de loisirs lausannois vont répondre à une demande dans un contexte où «*tout le secteur de la petite enfance, tant municipal que privé subventionné [est de plus en plus] congestionné*».

Depuis la création des centres, les jeunes des classes populaires occupent une place centrale dans les discours et les activités qui y sont organisées. Il s'agit de leur proposer des activités de loisirs saines et formatrices, dans un objectif explicite de prévention de la délinquance juvénile et des désordres dans l'espace public. L'accent est mis sur les adolescents et les jeunes hommes, ce sont eux qui sont identifiés comme susceptibles d'avoir des comportements à risque. Ce qui rejoint les constats établis par des chercheur·e·s à propos d'autres villes en Suisse (Felder/Vuille 1979; Cattacin et al. 1999). Les documents produits par les centres évoquent ainsi presque exclusivement les adolescents, les problèmes qu'ils posent et les moyens mis en œuvre pour les intéresser et les éduquer, ainsi que les activités qui leur sont destinées (foot, course, arts martiaux, construction, mécanique, etc.). Nos analyses montrent que les filles ne sont pas pour autant absentes des centres. Elles sont bien présentes, parfois même dans les «comités de maison». C'est surtout en mobilisant les sources orales que nous pouvons attester de la présence des filles. Ainsi, lors d'un entretien, un animateur qui exerçait dans un centre durant les années 1960 remarque :

Les filles participaient quand il y avait la danse. Alors il y avait équilibre entre les deux sexes quand il y avait des activités ouvertes [...] Oui, alors, les filles étaient là parce que c'est un âge où [...] Elles ne prenaient pas beaucoup part, mais elles étaient présentes. C'était l'occasion de la drague, [...] Elles prenaient part, mais extrêmement peu. Parce que c'était beaucoup des tâches manuelles²⁰.

Nous relevons dans cette citation que les activités plus encadrées (non «ouvertes») sont de fait présentées comme destinées essentiellement aux garçons. Ce n'est donc pas que les filles ne sont pas présentes, mais bien qu'on ne s'adresse pas à elles. Le «cœur du métier» est bien la prise en

charge des garçons. La délimitation de ce public cible ne désigne ainsi pas seulement des tâches, mais aussi le profil des professionnel-le-s.

Le même animateur, interrogé à propos de l'organisation d'une conférence sur la sexualité, nous répond: «*Alors c'était pour tout le monde, mais il y avait une majorité de garçons, les filles c'était les copines*». Cette présentation des filles désignées comme étant «*les copines de*» revient dans d'autres témoignages.

*Les filles, il y en a eu quelques-unes, c'étaient les copines de l'un ou de l'autre. Mais elles ne disaient pas un mot à l'époque. C'étaient les gars qui avaient le pouvoir et puis les nanas accompagnaient ces messieurs. Et puis petit à petit, ça s'est un peu modifié, mais je crois qu'un peu partout dans les centres quand on a affaire à des groupes de jeunes, c'est principalement des garçons. Les filles sont venues beaucoup plus tard*²¹.

Ainsi, si les filles ne sont pas complètement absentes et que des centres leur proposent certaines activités spécifiques à partir des années 1970, elles restent à la marge. Les «problématiques» des jeunes abordées dans les centres se rapportent le plus souvent à la situation des jeunes hommes, les craintes et préoccupations qu'ils soulèvent, en termes de déviance et de délinquance. Un rapport réalisé en 1974 par l'un des centres les plus politisés de l'époque est à ce propos emblématique²². Alors qu'un chapitre est dédié à la sexualité des jeunes, rien n'est dit sur la question de la contraception et sur celle du droit à l'avortement, pourtant deux revendications majeures du mouvement féministe à cette époque (Villiger 2009) et qui pourraient intéresser tout particulièrement les jeunes femmes. Ainsi, les activités et les espaces proposés aux garçons renvoient à une vision androcentrée des besoins et des problèmes de la jeunesse, en absence de toute réflexion sur la place des filles.

Si les activités des centres restent centrées sur les jeunes garçons et les enfants, des activités sont organisées pour attirer un public adulte: conférences, fêtes, cours de gymnastique, cuisine, danse, etc. Les femmes, en particulier les femmes migrantes et des classes populaires, semblent être particulièrement la cible de ces quelques initiatives. Par exemple, un centre est créé par la Ville durant la deuxième moitié des années 1970, dans un quartier en construction, destiné à accueillir la main-d'œuvre migrante (italienne, espagnole, portugaise). Des activités y sont mises en place pour recevoir les femmes: couture, gymnastique dame et mère-enfant. Les femmes, en particulier les mères, sont également fortement présentes

comme bénévoles. Elles sont encouragées à s'engager dans la prise en charge des enfants. Elles occupent ainsi une position d'entre-deux: entre usagères et professionnelles. Cet engagement permet aux centres à la fois de pouvoir compter sur le travail de ces bénévoles, tout en valorisant les compétences des professionnel·le·s à promouvoir la participation sociale. Des compétences qui collent mieux à l'idéal professionnel de «promoteur», «organisateur imaginaire», «modérateur».

Le travail bénévole de ces mères, main-d'œuvre gratuite, est présenté comme un engagement qui leur permettrait «une ouverture sociale»²³. Des centres prévoient déjà au début des années 1970 des temps de formation de «mères monitrices», ainsi que des cycles de conférences à leur intention (cours de civisme, conférences de la Fédération romande des consommatrices, etc.)²⁴. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour approfondir l'impact de la participation des femmes bénévoles dans les centres et notamment la possible ouverture d'espaces politiques contestataires. Toutefois, cette participation est fortement organisée autour de rôles sociaux traditionnels. L'«ouverture sociale» que le centre offre à ces femmes les enferme le plus souvent dans leur rôle de mère-éducatrice. L'éducation des enfants reste ainsi une affaire de femmes, qu'elles soient mères, bénévoles, éducatrices ou animatrices.

Une professionnalisation basée sur la délégation du travail de care

L'absence d'un engagement et d'une réflexion concernant les rapports sociaux de sexe, même lorsque la mobilisation féministe bat son plein au début des années 1970, participe à expliquer le consensus autour de la construction de l'animateur comme figure masculine. Si les mouvements féministes ont investi le domaine du service social, de l'éducation spécialisée et de la petite enfance, participant à la mise en place d'écoles sociales afin d'offrir aux femmes des débouchés professionnels (Matter 2013), cela n'a pas été le cas pour la formation en animation. À Lausanne, ce sont les autorités, d'une part, et un groupe d'animateurs syndiqués, d'autre part, qui prennent des initiatives. Malgré les divergences entre ces protagonistes, nous avons pu mettre en évidence l'existence d'un consensus autour de la définition du rôle et des missions de l'animateur. L'animation va se définir en rupture avec d'autres métiers du travail social.

D'une part, tout en mettant au centre du métier la prise en charge des jeunes hommes, ils agissent pour distancier le rôle d'autorité et de répression sur lequel se sont construites les compétences reconnues à l'éducateur, – l'«idéal de virilité» mis en évidence par Cheronnet (2013). Ce rôle d'encadre-

ment d'une jeunesse déviante (ou considérée à risque de déviance) est en effet parfois présenté par les professionnel·le·s comme incompatible avec leur volonté de promouvoir l'émancipation, la cogestion, la participation libre et égalitaire au sein des centres. Un référentiel égalitaire qui se traduit souvent par des réflexions qui prennent en compte des rapports sociaux de classe ou d'âge, mais rarement les rapports sociaux de sexe.

D'autre part, le processus de professionnalisation de l'animation s'accompagne d'une prise de distance avec les rôles et les compétences désignées comme féminines (sollicitude, douceur, écoute, bienveillance, etc.) surtout attribuées à la prise en charge des enfants. Le choix de se présenter comme des « promoteurs », dont le travail ne serait pas « réduit » à la prise en charge des enfants ou des jeunes nous semble ainsi montrer la volonté de se distancier de la dimension de *care* du travail social : à savoir « *ce travail mental, émotionnel et physique* » pour assurer le bien-être (Hochschild 2003) de personnes dans le cadre d'une relation de dépendance (Molinier 2006). Modak et Messant (2009, p. 32) ont montré dans le cas des assistants et assistantes sociales, comment, à côté d'une vision positive du travail de *care*, subsiste une forme de mépris de ce travail « *estimé peu prestigieux et souvent pénible, attribué aux personnes avec un faible pouvoir social, un travail qu'elles ne choisissent pas et qu'elles ne peuvent pas « refiler »* » à d'autres. De plus, ces auteures remarquent que le fait que ces pratiques de *care* soient connotées au féminin les discrédite et représente un facteur qui peut potentiellement dévaloriser l'identité professionnelle. Elles sont en effet trop rattachées à la sphère privée et à la naturalisation de compétences maternelles féminines. Le travail de *care*, représente ainsi un « sale boulot » (Hughes 1996) qui est délégué aux bénévoles, aux quelques animatrices et aux « monitrices ». Car malgré la rhétorique autour de l'élargissement des centres à un public adulte, la prise en charge des enfants et des jeunes reste centrale dans l'activité des centres.

Cette délégation du travail de *care* comprend deux dimensions. Premièrement, le renforcement de la division sexuée du travail au sein des équipes d'animation. Les animatrices se voient reléguées aux seconds rôles, dans la prise en charge des enfants et des tâches ménagères. Alors que, « *les collègues masculins étaient ceux qui réfléchissaient, qui étaient ou dans le bureau, ou devant l'ordinateur* », ce sont eux qui prennent la parole lorsqu'il s'agit de parler avec les autorités²⁵. Dans les sources des années 1970–1980 (notamment les programmes des centres et les quelques rapports et procès-verbaux des séances retrouvés) n'apparaissent souvent que les noms des « animateurs responsables », essentiellement des hommes.

Deuxièmement, ce «sale boulot» va être délégué à l'extérieur de la profession, à des bénévoles ou d'autres salariées. Ainsi, le statut de «monitrice» se généralise sans de réelles discussions sur la nécessité de ces différents statuts. Ces dernières sont moins rémunérées, à temps partiel, plus précaires... bref les caractéristiques de l'emploi féminin (Laufer et al. 2003). Cette hiérarchisation est d'autant plus intéressante que pendant longtemps, les animateurs ne sont pas nécessairement plus formés que les monitrices, et que bon nombre de ces dernières semblent passer d'une activité très ponctuelle à un engagement assez conséquent dans l'animation d'activités régulières. Si cette distinction s'impose aussi aisément, c'est bien qu'elle sert une division sexuée du travail qui n'est pas remise en cause et que les débuts du processus de professionnalisation de l'animation se jouent sur une mise à distance des autres métiers du travail social et en particulier de leur dimension de travail de *care*.

Conclusion

Au milieu des années 1980, les femmes représentent les deux tiers des équipes d'animation des centres lausannois²⁶. Un tiers parmi elles a une formation d'animatrice (ou du moins d'animatrice et assistante sociale, car à Lausanne les deux formations ont fusionné), alors qu'aucun des 9 animateurs engagés n'a un diplôme d'animateur (4 sont éducateurs). En 2017, le nombre d'animatrices actives dans les centres lausannois est égal à celui des animateurs : un processus de féminisation de la profession qui semble concerner plus largement la Suisse romande (Gaberel/Baechler-Dessemontet, 2009). Les travaux de Raibaud menés en France (2012) rendent compte de ce même phénomène. Mais si en France, cette féminisation est associée à une précarisation des emplois (Bacou 2004; cf. également la contribution de M. Bacou dans ce numéro), en Suisse, les raisons semblent plutôt relever de l'importance de la prise en charge du travail de *care*, en particulier de la prise en charge des enfants en âge pré- et parascolaire. Des études montrent qu'aujourd'hui la valorisation par les professionnel-le-s et les bénévoles de la mixité des équipes des centres socioculturels traduit souvent une vision essentialiste des rôles masculins et féminins (Battistini 2014). Une rhétorique de la complémentarité qui contribue à reproduire, toujours et encore, une division sexuée du travail au sein de ces structures et à déléguer le travail de *care* aux femmes, professionnelles et bénévoles.

Dans ce contexte, un débat autour de la place du travail de *care* dans les centres, de sa prise en charge et de son importance, et en particulier

de sa dimension politique et sociale, nous paraît une piste à explorer pour renforcer la dimension égalitaire de cette intervention sociale.

Références bibliographiques

- Augustin, Jean-Pierre & Gillet, Jean-Claude (2000). *Qu'est-ce que l'animation professionnelle? L'animation professionnelle : Histoire, acteurs, enjeux*, Paris : L'Harmattan, Collection Débats-Jeunesses.
- Bacou, Magalie (2004). La mixité sexuée dans l'animation. In: *Agora débats/jeunesse*, 26, p. 68–74.
- Batou, Jean (2009). Conclusion: quand le monde s'invite en Suisse. Les années 1968 au pays de Guillaume Tell. In : Janick Marine Schaufelbuehl (Eds.), *1968–1978 Une décennie mouvementée en Suisse*, Zurich: Chronos, p. 297–333.
- Battistini, Mélanie (2014). La mixité en maison de quartier : entre désir de parité et division sexuée du travail. In: M. Anderfuhren & S. Rodari (Eds.), *Sans garantie de mixité. Les sinueux chemins de l'égalité entre les sexes dans le travail social et la santé*. Genève : IES, p. 117–136.
- Bereni, Laure, Chauvin, Sébastien, Jaunait, Alexandre & Revillard, Anne. (2012). *Introduction aux études sur le genre*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Busset, Thomas, Dentan, Anne & Rossel, Pierre (1992). *Une ville, ses centres de loisirs et leur fédération : à la recherche de la formule magique : rapport final*, Lausanne : Institut de recherche sur l'environnement construit.
- Cattacin, Sandro, Renschler Isabelle, Perez, Benito & Zottos Eléonore (1999). «État incitateur» ou «deuxième ville»: l'animation socioculturelle à Genève. In: *Revue Suisse de Science Politique*, 5 (2) : p. 67–92.
- Cheronnet, Hélène (2013). Educateur/trice en cer au-delà d'un idéal de la virilité?, In: *Les Cahiers Dynamiques*, 58 (1), p. 89–97.
- Demazière, Didier (2008). L'ancien, l'établi, l'émergent et le nouveau: quelle dynamique des activités professionnelles? In: *Formation emploi*, 101, p. 41–54.
- Droux, Joëlle & Ruchat, Martine (2007). L'«enfant problème» ou l'émergente de figures problématiques dans la construction d'un dispositif de protection de l'enfance (1890–1929). In: *Carnets de bord en sciences humaines*, 14, p. 14–27.
- Dubar, Claude, Tripier, Pierre & Boussard, Valérie (2011). *Sociologie des professions*. Paris: Armand Colin.
- Felder, Dominique & Vuille, Michel (1979). *De l'aventure à l'institution : les centres de loisirs genevois*. Genève: Service de la recherche sociologique.
- Gaberel, Pascal-Eric & Baechler-Dessemontet, Diane (2009). *Enquête Tripartite-FORS 2008 sur la situation de l'emploi dans le domaine social et Suisse romande*. Rapport de recherche. Lausanne: EESP.
- Hochschild, Arlie Russel (2003). *The Commercialization of Intimate Life. Notes from Home and Work*. Berkeley: University of California Press.
- Hughes, Everett C. (1996). *Le regard sociologique. Essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris: Editions de l'école des hautes études en sciences sociales.
- Kergoat, Danièle (2000). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doare Hélène & Senotier Danièle (Eds.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : PUF, p. 35–44.
- Laufer, Jacqueline, Marry, Catherine & Maruani, Margaret (Eds.) (2003). *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris: La Découverte.
- Lewis, Jane (éd.) (1993). *Women and social policies in Europe*. Edward Elgar: Hants.

- Matter, Sonia (2013). *Der Armut auf den Leib rücken. Die Professionalisierung der Sozialen Arbeit in der Schweiz (1900–1960)*. Zürich: Chronos.
- Modak, Marianne & Messant, Françoise (2009). Dilemmes et engrenages dans les pratiques de «care»: l'exemple du travail social. In : *Revue (petite) enfance*, 100, p. 28–38.
- Molinier Pascale (2006). Le care: ambivalences et indécences. *Sciences humaines*, 177, p. 36–39.
- Mucchielli, Laurent (2006). La violence des jeunes: peur collective et paniques morales au tournant du XX^e et XXI^e siècles In: René Lévy, Laurent Mucchielli et Renée Zauberman (Eds.), *Crime et insécurité: un demi-siècle de bouleversements*. Paris: L'Harmattan, p. 195–222.
- Raibaud, Yves (2012). Care, genre et animation: enjeux éthiques et politiques. L'animation socioculturelle professionnelle, quels rapports au politique? *Colloque ISIAT IUT Michel de Montaigne*. Bordeaux, France.
- Studer, Brigitte (2014). Genre et protection sociale. In: Brodriez-Dolino, Axelle & Dumos, Bruno (Eds.), *La protection sociale en Europe au XX^e siècle*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Togni, Carola (2015). *Le genre du chômage. Assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse (1924–1982)*. Lausanne: Antipodes.
- Villiger, Carole (2009). «Notre ventre, leur loi». *Le mouvement de libération des femmes de Genève*. Neuchâtel: Editions Alphil.

Annotations

- 1 Les résultats présentés dans cette recherche sont issus d'une recherche réalisée entre janvier 2016 et septembre 2017 intitulée «Entre émancipation et contrôle social: une socio-histoire des centres de loisirs lausannois, 1950–1980», financée par la Commission scientifique du domaine Travail social de la Haute Ecole Spécialités de Suisse occidentale (HES.SO). Nous remercions Isabelle Csupor et Morgane Kuehni pour leur relecture et les précieuses remarques.
- 2 Dans cette perspective il s'agit donc de considérer la différence entre les sexes en termes de construit social, mais également d'appréhender le rapport hiérarchique qui structure les relations sociales entre les sexes, basées sur un rapport de pouvoir. Par ailleurs, les catégories de sexes ne sont pas homogènes et sont traversées par d'autres rapports de pouvoir liés à l'âge, la classe, l'origine nationale, etc. Pour une introduction à l'approche genre cf. notamment Bereni et al. (2012).
- 3 L'appellation de ces structures s'est modifiée au cours de la période étudiée. Actuellement, elles sont plutôt désignées en termes de «centres socioculturels» ou «maisons de quartier». Nous utilisons ici l'appellation la plus courante durant la période étudiée.
- 4 Le terme d'«éducation populaire» est utilisé surtout en France pour désigner un ensemble de mouvements associatifs issus de trois grands courants (christianisme, mouvement laïque [républicain] et mouvement ouvrier) qui œuvrent pour une démocratisation de la culture (Augustin/Gillet, 2000).
- 5 Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance (SVPE) jusqu'en 1961 où il prend le nom de Centre vaudois d'aide à la jeunesse.
- 6 Composée de six «conseillers municipaux» et présidée par un «syndic», la Municipalité est le pouvoir exécutif de la commune de Lausanne. Aucune femme n'y siège jusqu'en 1981 et il faut attendre 1990 pour qu'une première syndique soit élue.

- 7 Depuis les années 1950 jusqu'à 1978 la Municipalité ainsi que le Conseil communal (pouvoir législatif) sont à majorité de droite (radicaux et libéraux), la gauche (socialistes, communistes et ensuite écologistes) détiennent toutefois entre 40 et 48 des 100 sièges au Conseil communal et 2 ou 3 sièges sur 7 à la Municipalité.
- 8 C'est la Direction des écoles qui propose la création et la composition du groupe de travail. Ce dernier est constitué le 29 août 1969. Il sera dirigé successivement par deux radicaux qui seront par la suite syndics de Lausanne, Jean-Pascal Delamuraz et Paul René Martin. Outre les représentants des trois organisations qui gèrent les centres de loisirs lausannois (UCJG, CVAJ, USL), cette commission est composée de représentants d'une part d'institutions sociales, entre autres le directeur de l'école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et le directeur de la maison d'éducation de Vennes, et d'autre part, des services communaux, comme le chef du service parascolaire auquel se joindra le chef de service à la direction des œuvres sociales, puis le délégué de la Municipalité aux affaires culturelles. Les animateurs et animatrices ne sont pas représentés dans ce groupe qui se contentera de les consulter. Après avoir tenu 40 séances, le groupe de travail rend son rapport en juin 1971.
- 9 Le Comité Action Cinéma (CAC) est un mouvement né à Lausanne en mai 1971 à l'initiative de quelques gymnasiennes protestant initialement contre l'augmentation des prix de billets de cinéma et le monopole des films commerciaux. La contestation va très vite s'élargir à l'ensemble de la politique de la culture et des loisirs lausannoise. Les manifestations seront très fortement réprimées.
- 10 Union chrétienne de Jeunes Gens. Club d'enfants la Pontaise, *Rapport*, 1962, ACV: PP 495/1.16.40
- 11 Loisirs de la jeunesse. Séance du mardi 3 juillet 1962, *Bulletin du Conseil communal*, 1962, p. 859.
- 12 La section des animateurs de la VPOD (créée à la fin des années 1960) est composée essentiellement d'hommes: seule une femme figure parmi les quatorze membres (une deuxième femme adhère en 1970).
- 13 Rapport du groupe de travail mandaté par la Municipalité de Lausanne pour l'étude des centres de loisirs, juin 1971, p. 49.
- 14 Lettre des animateurs de la VPOD à la Commission d'études de la formation des animateurs de l'EESP, 24 mai 1968. Archives AEHMO.
- 15 VPOD. Groupe des animateurs. «Préambule». *Projet de formation continue réparti sur un cycle de 4 ans à raison de 8h. de cours par semaine, avec, en supplément, un certain nombre de stages annuels d'une durée de 1 ou 2 semaines*, 1970. Archives AEHMO.
- 16 Etude sur la politique de création de centres de loisirs et de culture en vigueur à Lausanne. *Vague 2000*, n°11, novembre 1969.
- 17 Administration générale. Centre de loisirs lausannois. Préavis N°112, séance du mardi 24 février, *Bulletin du Conseil communal*, 1976, p. 11.
- 18 *Rapport du groupe de travail mandaté par la Municipalité pour l'étude des centres de loisirs*, juin 1971, pp. 40–41.
- 19 Nicole Chollet, *Équipement social pour la petite enfance: recensement des institutions et des usagers*, Lausanne: Administration générale, 1972. Source: Politique municipale en matière de garderie. Développement de la motion de M. Christian Jordan. Séance du 28 mars 1978. *Bulletin du Conseil communal*, 1978, p. 550.
- 20 Extrait d'entretien avec un animateur ayant exercé dans un centre dans les années 1960.
- 21 Extrait d'entretien avec une animatrice ayant exercé dans les centres de loisirs à partir des années 1970.

- 22 *Etude sur le Centre de loisirs d'Entre-Bois: mai-juin 1974 établi par des membres de l'Association, le comité, les monitrices, les animateurs du Centre de loisirs d'Entre-Bois, Lausanne.* Lausanne: Entre-Bois, 1974.
- 23 Nicole Arnaud, «Une expérience lausannoise. Le club du centre de loisirs», *Femina*, 1971, pp. 71–73, coupure de presse conservée dans les archives de l'Espace 44.
- 24 *La Fédération romande des consommatrices, Section vaudoise organise en collaboration avec Le Centre de loisirs – Mai-son pour tous de Boisy-Pierrefleur un cycle d'information au Centre de loisirs.* Archives du Centre Socioculturel de Boisy.
- 25 Extrait d'entretien avec une animatrice ayant exercé dans les centres de loisirs depuis les années 1970.
- 26 21 animatrices pour 9 animateurs, Liste du 22 mai 1986, Fond VPOD, Archives AEHMO, IS 5511/32.